

-HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE-

-METIER IMMOBILIER- Administrateur de Biens.

Honoraires MAXIMUMS applicables à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Tva 20.00% incluse.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

Le taux de pourcentage s'applique sur la totalité des sommes encaissées (loyers hors charges, provisions sur charges, indemnités d'occupation, indemnités d'assurance, appel de fonds) à la charge du propriétaire bailleur sauf sur les dépôts de garantie.

PRESTATIONS PROPOSEES

HONORAIRES % Maximums TTC

Gestion courante locative

A la charge du propriétaire et payables à la validation mensuelle du compte de gestion

Attention pour les bailleurs nous confiant au moins 10 lots d'habitations, professionnels ou commerciaux en gestion le taux applicable est de 5.80 % mensuels. Attention les garages, et emplacements de stationnements ne sont pas concernés par cette mention.

Le taux minimal ne pouvant être inférieur à 5.80 % TTC mensuels.

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi 06 juillet 1989)	7.80% mensuels
Locaux meublés	7.80% mensuels
Locaux commerciaux	7.80% mensuels
Locaux professionnels	7.80% mensuels
Terrains	7.80% mensuels
Autres locaux (résidence secondaire, garage, box, grange, entrepôt)	7.80% mensuels
Garantie des risques locatifs (loyers impayés, détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2.20% mensuels
Souscription possible uniquement dans le cadre d'un mandat de gérance	

LOCATION

Voir barème honoraires de transactions

HONORAIRES TTC

voir barème honoraires de transactions

PRESTATIONS ANNEXES

HONORAIRES TTC

Gestion des baux

Etablissement avenant de bail d'habitation	Par moitié entre locataire et propriétaire 150.00 €uros TTC
Renouvellement du bail (habitation/autres hors commerciales)	par moitié entre locataire et propriétaire 200.00 €uros TTC
Etablissement avenant au bail commercial ou professionnel	Par moitié entre locataire et propriétaire 300.00 €uros TTC
Renouvellement du bail commercial ou professionnel	A la charge du locataire 400.00 €uros TTC
<u>Gestion technique</u>	
Contrôle de travaux suite gratuité de loyers (habitation)	100 % Charge du Bailleur 70.00 €uros TTC
Contrôle de travaux suite gratuité de loyers (local commercial professionnel et autres)	100 % Charge du Bailleur 70.00 €uros TTC
<u>Divers</u>	
Représentation du Bailleur à une Assemblée Générale de copropriété ou d'ASL	A la charge du Bailleur copropriétaire 200.00 €uros TTC

SAS METIER IMMOBILIER au capital de 7622,45 €uros siège social 57, Grande rue 01300 Belley

Président EURL Holding METIER INVESTISSEMENTS, Gérant Mr Anthony METIER.

Téléphone 04.79.42.31.55 . Courriel : contact.metier@metier-immobilier.fr

Siret 428 724 108 00025 RCS Bourg en Bresse (Ain). Code APE 6831Z. Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerces et Gestion Immobilière, et Syndic de Copropriété n° CPI 0101 2015 000 001 404 délivrée par la CCI de l'Ain ,1 Rue Joseph Bernier 01000 Bourg-En-Bresse. Garanties financières transaction sur immeubles et Fonds de Commerce 160 000 €uros, gestion immobilière 300 000 €uros, syndic de copropriété 800 000 €uros auprès de la caisse de garantie GALIAN, située 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS.N° Sociétaire GALIAN 110 720 X et n° Adhérent FNAIM 22921 P. Compte séquestre n° 94807845000 ouvert auprès du crédit Agricole Centre Est, Agence de BELLEY (AIN) 2 rue St Martin. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle MMA Entreprise 14, Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex. N° police 120 137 405. Adhérent Chambre FNAIM de l'immobilier Savoie Montblanc . Médiateur à la consommation ANM Conso 2, Rue de Colmar 94300 VINCENNES. www.anm-conso.com . Numéro de TVA intracommunautaire FR 60 428 724 108. Loi RGPD : rgpd@metier-immobilier.fr